

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne
GIP PN FCB

Délibération n° AG-2019-13

Demandes d'adhésion au GIP

Membres présents Soit	98
Nombre de voix représentées	390
Membres excusés ayant donné pouvoir soit	12
Nombre de voix représentées	56
Nombre de voix « Présents + pouvoirs »	446
Ayant pris part au vote : 446 voix exprimées Pour : 446 Contre : /	

La règle du quorum est satisfaite
(446 voix sont présentes sur 547)
L'Assemblée peut valablement délibérer.

L'Assemblée générale du GIP PN FCB,

Réunie le 26 septembre 2019 à 18h30 à Chateauvillain sous la présidence de Monsieur Marcel JURIEEN de la GRAVIERE;

Vu l'arrêté n° 2826 d'approbation de la convention constitutive du GIP en date du 30/11/2015 par le Préfet coordonnateur et l'avenant n°7 publié en date du 14/06/2019;

Vu la note explicative transmise préalablement à la tenue de la présente Assemblée générale;

Vu la délibération n° CA 2019-38 du Conseil d'Administration en date du 10 juillet 2019, émettant un avis favorable à l'adhésion du GIP de :

Collège 1 : Agence française pour la biodiversité.

Collège 2 : Ville de Chaumont, Commune de Courcelles en montagne, Commune de Cour-l'Évêque, Commune de Poinsonot, Commune de Vaillant, Communauté de communes Tille et Venelle, Syndicat mixte du Pays de Chaumont.

Collège 3 : SAFER Grand Est – FIBOIS Grand Est.

Vu la compétence de l'Assemblée générale du GIP relative à l'approbation des demandes d'adhésion et de retrait du GIP conformément à l'article 12 de la convention constitutive ;

Délibère :

L'Assemblée générale valide à l'unanimité les demandes d'adhésion présentées.

L'avenant n°8 qui en résulte est annexé à la présente délibération

Le 26/09/2019

Le Commissaire du Gouvernement

Le Président du GIP


Marcel JURIEEN de la GRAVIERE

25 OCT. 2019